



L'OMC, vers un nouveau cycle de négociations : Enjeux et Perspectives

Patrick MESSERLIN, *Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
Conseiller auprès du Directeur Général de l'OMC*

Mme Carole Louis-Perrin

Je voudrais tout de suite inviter à nous rejoindre M. Patrick Messerlin, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et conseiller auprès de M. Mike Moore pour ces questions à l'OMC.

M. Patrick Messerlin

Merci beaucoup de m'avoir invité. C'est pour moi un très grand plaisir d'être parmi vous car j'ai l'impression d'arriver à un moment où les choses commencent à changer en profondeur dans l'agriculture française et européenne. Ce colloque témoigne de ces changements : vous voulez comprendre ce qui se passe, vous voulez anticiper et vous pouvez être très fiers des études qui ont été faites par la cellule de prospective. En venant avec M. David Noyer, je lui ai demandé de m'envoyer toute une série de ces études remarquables. J'en ai déjà parlé la semaine dernière à M. Mike Moore, le directeur général de l'OMC, et je dois dire que cela lui a profondément réchauffé le cœur de voir que notre pays bouge, cherche à comprendre et à trouver ses nouvelles marques.

En ce qui concerne l'OMC, nous allons d'abord voir les textes fondateurs et quelques principes généraux, ainsi que la manière dont cela fonctionne.

1. Les textes fondamentaux de l'OMC

Certains textes fondateurs sont très anciens : en 1947 a été rédigé le GATT, qui est l'ancêtre de l'OMC. Le GATT est un accord sur les biens industriels et agricoles. Mais **à partir de 1950, les pays membres d'alors, essentiellement l'Europe et les Etats-Unis, se sont tous plus ou moins entendus pour exclure les biens agricoles des négociations internationales.** Il a fallu attendre 1986, soit pratiquement quarante ans après le début du GATT, pour voir réapparaître des négociations globales sur l'agriculture.

A côté de cet accord GATT sur les biens, il existe d'autres séries d'accords qu'il faut connaître car ils vous concernent également. **Le premier est l'accord sur les services** (GATS : General Agreement on Trade in Services). Vous vous posez sans doute la question de savoir ce que vous avez à faire des services en tant que producteurs agricoles. Je vais juste vous donner un exemple dans le cadre d'un conflit largement couvert par les journaux, celui de la banane. Vous avez peut-être été étonnés de voir que l'un des protagonistes de ce différend était la firme américaine Chiquita, alors que tout le monde sait qu'il n'y a guère de production de bananes aux États-Unis. Si cette firme a été impliquée dans ce conflit, c'est au titre de producteur de services consistant à transporter les bananes des pays exotiques où elles sont produites, à les faire mûrir et à les faire arriver dans les ports européens, à les stocker, etc. Comme les services font maintenant partie des accords OMC, Chiquita pouvait donc être impliquée dans ce différend entre les États-Unis, la Communauté européenne et d'autres pays.

Concernant les droits de propriété individuelle (TRIPs, dans le jargon OMC), je n'ai pas besoin de vous donner beaucoup d'exemples ; il suffit de passer en revue la liste des

panneaux qui sont à l'entrée de ce centre de conférences. Vous avez vu, comme moi, toute une série de produits agricoles dont la fortune repose largement sur des images de marque et/ou des localisations géographiques à protéger et à faire reconnaître par l'ensemble de la communauté mondiale. Tout cela est très connu des viticulteurs, avec les appellations contrôlées, et cela implique aussi une bonne partie des productions de la Normandie. Une bonne partie de cet accord sur les droits de propriété intellectuelle vous concerne donc.

L'OMC repose ensuite sur **un accord sur le règlement des différends**. Vous avez tous entendu parler des conflits de la banane ou du bœuf aux hormones impliquant l'Europe : lorsque deux pays n'ont pas la même interprétation de certains textes ou engagements, ils peuvent aller à l'OMC pour obtenir un arbitrage qui, de nos jours, s'impose aux pays membres de l'OMC.

Enfin, l'OMC inclut une douzaine d'accords d'interprétation, dont deux vous concernent tout particulièrement : l'un porte sur les barrières techniques aux échanges et l'autre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Voilà l'essentiel des accords (400 pages environ) sur lequel repose l'OMC.

2. Les principes essentiels de l'OMC

Maintenant, j'aborde le sujet des principes fondateurs. Vous allez peut-être être étonnés, mais **dans les textes du GATT et de l'OMC, le mot « libre échange » n'apparaît jamais**. Ces textes se limitent à préciser les « règles de bonne conduite » entre les États.

La première de ces règles est celle de non-discrimination. Par exemple, la France ne doit pas accorder un traitement plus favorable (comme un droit de douane plus faible) à l'Argentine qu'aux États-Unis. De même, un pays ne doit pas discriminer entre ses propres produits et les produits étrangers, une fois que ceux-ci ont payé les droits de douane à la frontière. Ceci est particulièrement important pour les règles sanitaires et phytosanitaires. La France ne peut pas imposer à des produits étrangers des normes techniques ou des normes sanitaires différentes des normes qu'elle impose à ses propres produits. Reste que ces normes ne doivent pas être telles qu'elles visent surtout à limiter l'entrée des produits étrangers, comme dans le cas du bœuf aux hormones, où les Européens appliquent certes au bœuf américain des normes européennes (ils respectent donc la non-discrimination), mais sans justification scientifique suffisamment sérieuse (ils ne respectent pas ce principe fondamental des accords sanitaires et phytosanitaires mentionnés ci-dessus).

Deuxième principe : **le GATT et l'OMC acceptent tout à fait l'idée de protection**. La seule chose que les textes demandent est que cette protection s'effectue par droits de douane. C'est au nom de ce principe qu'en 1993, tous les membres du GATT ont procédé à la « tarification » (c'est-à-dire, la mise sous forme de droits de douane) des instruments que ces pays utilisaient jusqu'alors pour protéger leur agriculture, comme les droits compensateurs de la Communauté européenne.

Le troisième et dernier point concerne **la libéralisation progressive des échanges : celle-ci intervient lorsque les pays se réunissent et décident de faire un « round » de négociations**. A certains moments, les pays membres de l'OMC estiment avoir intérêt à baisser, tous ensemble, leurs barrières douanières (ou d'autres barrières aux échanges), et à négocier des concessions réciproques. La liste de ces rounds est détaillée dans un des documents de la cellule de prospective. Il y en a huit, le huitième étant l'Uruguay round, et nous sommes en train de nous poser la question d'un neuvième round, qui devrait débiter à Doha, dans le Qatar, dans un mois.^{1/}

^{1/} /Note de l'auteur : Effectivement, en novembre 2001, la réunion de l'OMC à Doha (Qatar) a décidé d'ouvrir un nouveau round.

Un point très important pour comprendre cette libéralisation est que le **GATT/OMC est une institution qui avance lentement**. La libéralisation, pendant les cinquante dernières années, a concerné essentiellement l'industrie, soit seulement 20-25 % du PNB des pays riches. Nous allons donc à un train raisonnable, tout simplement parce que l'OMC repose sur la règle du consensus, et que 144 pays ne peuvent pas avancer très vite.

Vous avez tous entendu parler du fait qu'aux Nations unies, il doit y avoir un consensus. Mais vous avez aussi entendu parler de ce qu'on appelle le Conseil de sécurité qui donne aux grands pays un pouvoir plus important qu'aux petits. A l'OMC, il n'y a même pas de conseil de sécurité. Les États-Unis ont le même droit de vote que Vanuatu, qui est une république des îles du Pacifique, et qui compte à peine 150 000 habitants.

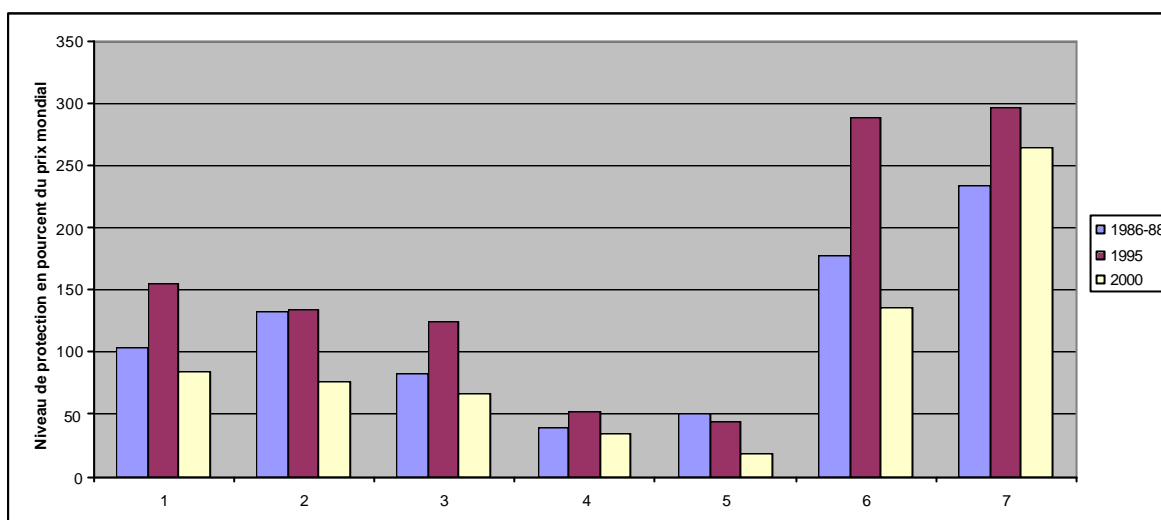
Ce consensus est accepté car chaque pays s'aperçoit qu'en libéralisant, cela lui procure des gains, à lui. Chaque pays décide donc, dans sa **propre** capitale, si le gain atteint à un moment donné est le plus grand possible, ou non, dans le contexte politique, économique, etc. Lorsque tous les pays sont à peu près d'accord, le round peut être bouclé.

La procédure de l'OMC est donc très respectueuse de la souveraineté nationale. On entend souvent parler du « diktat » de l'OMC, des contraintes imposées par l'OMC, etc. **Pourtant, il n'y a rien à l'OMC qui n'ait pas été négocié d'abord, signé ensuite par nos ministres. Ils ont donc une responsabilité directe.**

3. L'Uruguay Round : pas de libéralisation réelle de l'Agriculture Mondiale

Ceci dit, qu'a apporté, dans le domaine de l'agriculture, le dernier round (l'Uruguay round) qui s'est achevé en 1994 ? **Ce round a préparé la libéralisation future des échanges agricoles, mais il n'a pas fait cette libéralisation.** Cela peut vous paraître étrange, mais de fait, on n'a pas encore démarré cette libéralisation. On l'a seulement préparée. Comment ? En rendant plus transparentes les barrières à l'importation. Comme ces barrières étaient très compliquées avant 1986, les pays les ont « tarifées », c'est-à-dire qu'ils les ont transformées en droits de douane.

En faisant cela, les gouvernements de tous les pays ont été extrêmement prudents. Du coup, ils ont procédé à ce qu'on appelle une « *dirty tariffication* », un terme anglais qu'on peut traduire par « tarification sale ». Vous voyez sur ce graphique joint trois barres pour sept produits agricoles essentiels (blé, autres grains, bœuf, porc, volaille, beurre, sucre). La première barre, en gris clair, illustre le niveau de protection qui existait en 1986-88 et qui a été choisi comme « référence ». La règle initiale du jeu était de « tarifier » à ce niveau de protection de 1986-88. Mais les ministres, après avoir fait cette promesse, sont rentrés dans leur capitale en sachant que partir de ce niveau de protection 1986-88 risquait d'entraîner des conflits avec les agriculteurs. C'est pourquoi la barre, en gris foncé, représente le niveau de tarification effectivement déclaré en 1994-95 à l'OMC. Vous observez que ce niveau de protection a été amplifié et exagéré par rapport à celui existant effectivement en 1986-88 : c'est cela la « dirty tariffication ». Du coup, lorsqu'on vous parle de la baisse des droits de douane de 36 % entre 1995 et 2001, il faut bien savoir que celle-ci a été calculée sur la base de la barre du milieu. Dès lors, la barre blanche qui représente la situation aujourd'hui se retrouve, dans la plupart des cas, assez proche de la barre en gris clair des années 1986-88.



Note : 1 = blé – 2 = autres grains – 3 = bœuf – 4 = porc – 5 = volaille – 6 = beurre – 7 = sucre

Source : Messerlin 2001

La protection agricole dans les pays membres de l'OCDE, 1986-1998

	Transferts totaux aux producteurs (%) [a]						Coûts pour les consommateurs (%) [b]					
	1986-88	1991-93	1996-98	1997	1998	1999p	1986-88	1991-93	1996-98	1997	1998	1999p
Nlle Zélande	13	2	1	2	1	2	11	5	4	7	4	6
Australie	7	8	7	8	7	7	7	7	5	4	4	3
Hongrie	68	20	11	8	15	24	43	13	8	4	8	15
Canada	52	43	18	17	21	24	28	28	16	17	20	21
Rép. Tchèque	150	64	15	10	26	33	90	60	8	4	18	24
Mexique	11	51	17	16	17	22	-6	35	5	10	11	21
Etats-Unis	35	24	20	16	28	32	9	1	-1	-3	4	2
Pologne	48	14	30	28	30	33	12	10	26	22	25	27
Turquie	25	45	44	44	57	57	22	44	33	43	68	67
Union europ.	86	88	65	61	82	95	73	63	34	33	48	57
Corée	252	312	189	188	129	285	207	260	164	162	116	206
Japon	185	140	169	135	160	182	137	104	106	86	106	115
Norvège	204	228	194	177	200	219	120	124	88	73	97	120
Suisse	281	244	230	206	230	276	220	174	134	117	138	157
OCDE-24	69	64	50	45	57	66	57	48	33	30	39	45

Source: OCDE, Politique agricole dans les pays de l'OCDE: suivi et évaluation 2000.

Notes: [a] (1-coefficient nominal desoutien-producteurs). [b]: (1-coefficient nominal de soutien-consommateurs).

En d'autres termes, il n'y a pas eu, ou très peu, de libéralisation effective, comme les études de la cellule de prospective qui vous ont été distribuées le soulignent.

En particulier, les restrictions imposées aux subventions à l'exportation n'ont pas, pour l'instant, été vraiment contraignantes. De plus, les clauses de sauvegarde incluses dans l'accord agricole de l'Uruguay Round qui permettent à tout moment à un État de se « reprotéger », ont été utilisées très fréquemment par certains pays, dont la Communauté Européenne. Le résultat, bien sûr, est qu'il n'y a pas eu de libéralisation effective des échanges agricoles mondiaux entre 1995 et 2001. C'est ce qui fait l'importance, pour l'agriculture, du Doha round à venir.

4. Le Doha round

Lors du Doha round, quels seront les principaux partenaires de l'Europe ? Tout d'abord, il y a le groupe de Cairns, lequel regroupe des pays industriels (Australie, Nouvelle Zélande), et des pays en développement (Thaïlande, Brésil, et Argentine). Il rassemble des pays qui pensent avoir des capacités importantes à l'exportation et qui veulent voir s'ouvrir les marchés européens. Le groupe de Cairns bénéficie souvent d'un soutien important de nombreux pays en développement, excédés des menaces qu'imposent à leurs agriculteurs les politiques agricoles de l'Europe ou des Etats-Unis (dans les pays en développement, l'agriculture est relativement moins protégée que chez nous.). La Chine offre un cas tout à fait particulier car elle constitue un énorme marché potentiel pour les exportations européennes. C'est un Eldorado, mais un Eldorado difficile.

Les États-Unis ont, lors de l'Uruguay round, été le « monsieur bons offices » entre le groupe de Cairns et l'Europe. Au cours des années à venir, leur position sera plus nuancée encore, du moins au début du round. Leur nouveau « Farm Bill » (encore en discussion au Congrès) tendrait plutôt à accroître la protection de l'agriculture américaine par rapport à son niveau actuel. Mais il est vraisemblable que le Farm Bill conservera de nombreuses possibilités de baisses rapides de la protection américaine si un accord se dessine lors du Doha round. Enfin, le Japon et la Corée sont plus protectionnistes que nous.

Le point essentiel des futures négociations de Doha est que les agriculteurs ne sont pas seuls. Il y a aussi des industries et surtout des services -- dont la plus grande partie, soit 60 à 70 % du PNB de nos économies européennes, n'est pas encore libéralisée. Les négociations dans le cadre d'un round de l'OMC peuvent donc se comparer à une sorte de « bazar » dans lequel chaque pays dit : **« Je vous donne accès à mon marché sur tel bien ou service, mais donnez-moi accès à votre marché sur tel autre bien ou service. »** Les agriculteurs font partie de cette grande négociation. C'est pourquoi il est capital pour eux de bien la préparer, car ils ne sont qu'un des éléments de la négociation, il faut bien le savoir.

Ceci dit, le texte de l'agriculture qui sert de base aux négociations de Doha **est un texte fantastique pour les Français, car il annonce une libéralisation progressive**, comme le montrent ses éléments essentiels :^{2/}

(i) Amélioration substantielle de l'accès aux marchés, donc baisse des barrières douanières, mais non élimination. Que cette baisse soit « substantielle » doit être remis dans son contexte. Quand on a, ce qui n'est pas rare en agriculture, des taux de protection de 100%, abaisser ces taux de 40% est substantiel, mais laisse encore un taux de protection de 60%.

(ii) Réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation. Il s'agit bien de réduction et non d'élimination. « De toutes les formes », cela signifie que les crédits à l'exportation des Etats-Unis, et leur aide alimentaire si elle est excessive, seront inclus dans ce processus.

(iii) Réduction substantielle des soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges : cela permettra à l'Europe et à la France de mener « deux » politiques agricoles communes (et non pas une comme maintenant). La « première » de ces politiques sera ciblée sur les petites exploitations agricoles. Dans les faits, ces dernières n'ont guère d'impact sur le commerce mondial, et on peut donc les soutenir comme actuellement (mais peut-être avec d'autres instruments de soutien) sans que cela pose de problèmes à l'OMC. La « seconde » de ces politiques agricoles s'adressera aux grandes fermes. Elle devra introduire de profondes réformes qui pourront être absorbées par ces grandes exploitations européennes souvent très efficaces.

^{2/} /Note de l'auteur : le texte final de la déclaration de Doha a repris tous ces points sans changement.

(iv) *Des considérations autres que d'ordre commercial seront prises en compte.* Parmi celles-ci, nous trouvons l'environnement, un aspect qui peut nous intéresser car il est maintenant bien reconnu que la PAC a engendré une agriculture très polluante.

Dernière question : à quel horizon ce Doha round va-t-il finir ? Un certain nombre d'entre vous sont des chefs d'entreprise pour lesquels il est important de savoir quels sont les horizons de temps pour préparer et développer leur stratégie. Quand le Doha round peut-il se terminer ? Mon estimation est 2005 au plus tôt, 2007 au plus tard. De plus, un round, une fois signé, met quatre à dix ans pour être complètement appliqué. Des résultats des négociations en 2006 seront donc totalement appliqués pour 2010-16. Dix ans, cela paraît long. Mais **pour établir une bonne stratégie à l'exportation, c'est court : il faut donc s'y prendre dès aujourd'hui.**

5. Deux remarques finales

La conclusion logique de l'absence de libéralisation effective depuis 1995 est que les problèmes agricoles rencontrés en Europe depuis 1995 ne peuvent pas être dus à une libéralisation qui n'a pas eu lieu. Les importations européennes des produits agricoles en général n'ont pas augmenté, et les différentes études de la cellule prospective confirment cette observation pour les produits clés examinés.

D'où viennent donc les problèmes ? Ils **viennent de la politique agricole commune actuelle, et particulièrement d'un point très simple : en subventionnant comme on le fait, on pousse toutes les entreprises agricoles à augmenter la production.** Sachant que les consommateurs ne vont pas, ou guère, augmenter leur consommation de produits agricoles, les prix se dépriment et le restent. En un mot, la dépression des prix est liée aux subventions permanentes de la politique agricole commune. Un texte a été rédigé par les agriculteurs néo-zélandais. Je le donne avec un peu de précautions car la Nouvelle Zélande n'est pas la France, ni la Normandie. Vous êtes en plein milieu de l'Europe, en plein milieu des flux de commerce, avec un grand port tout près, alors que la Nouvelle Zélande est au bout du monde. Mais le titre de ce texte (écrit par l'association des agriculteurs, pas par le gouvernement) est intéressant : « **Il y a une vie après les subventions** ». Ce document décrit l'expérience de la Nouvelle Zélande, qui a pris la décision de supprimer les subventions du jour au lendemain (l'époque permettait une approche aussi brutale). Or, combien d'agriculteurs ont-ils quitté l'agriculture à cause de l'élimination des subventions ? Fort peu. Par contre cette élimination des subventions a poussé les agriculteurs néo-zélandais à changer leurs gammes de produits. Ceci a été une des principales clés de leur succès actuel. Ainsi tout récemment, les producteurs laitiers de Nouvelle Zélande viennent de mettre la main sur l'industrie laitière de l'Australie. Bien sûr, cela s'est déroulé à une époque où l'on acceptait des chocs extrêmement importants, comme l'élimination totale et rapide des subventions. Mais il n'est pas nécessaire d'imposer des chocs aussi brutaux. Car ce qui compte en politique, c'est de suivre un cap, de se fixer un objectif et de s'en approcher progressivement. Donc on peut faire quelque chose de beaucoup plus progressif en matière d'élimination des subventions.

Cette période d'« après-subvention » a une caractéristique essentielle que les agriculteurs français négligent. Souvent, ces derniers ont peur de la libéralisation du marché européen, car ils craignent d'être délogés des autres marchés européens par les importations du reste du monde. C'est oublier que l'agriculture française a des capacités fortes d'exportation et d'importants avantages en termes de qualité des terres, de produits, et même de coûts en certains cas. **Ceux qui sont relativement inefficients en Europe, ce ne sont pas les Français en général, mais surtout les agriculteurs en Allemagne, Suède, en Italie ou en Espagne (pour différents produits).** Lorsque nous ouvrirons la Communauté européenne à la concurrence internationale, les premiers agriculteurs qui vont devoir quitter la production agricole telle qu'elle est actuellement sont ceux de Souabe, de Bavière, ou du Schleswig-

Holstein, et les produits français prendront en partie la place des produits de ces agriculteurs.

En d'autres termes, la politique agricole commune européenne, en maintenant ces agriculteurs en Allemagne, Suède, etc. a bloqué des débouchés pour les produits français dans ces pays. C'est pour cela qu'il faut s'opposer à la renationalisation des aides comme outil de réforme de la politique agricole commune. Car si le gouvernement allemand ne veut plus verser des aides aux agriculteurs français (et cela est facile à comprendre), il voudra toujours verser des aides aux agriculteurs allemands. Or si ceux-ci continuent à produire sous un régime d'aides, les agriculteurs français ne pourront toujours pas vendre ce qu'ils produisent en Allemagne. La renationalisation des aides, c'est substituer quinze PAC à la PAC européenne.

Bien sur, suite à une libéralisation progressive des marchés européens, les Argentins, vendront aussi plus en Europe. Mais les agriculteurs français vendront aussi plus en Europe, d'autant qu'ils ont l'avantage d'être dans des pays proches, d'avoir les normes techniques de la Communauté européenne, etc., tous des avantages considérables, qui pourront largement compenser les différences de coûts de production possibles d'avec les Argentins, surtout les gammes de produits agricoles sont repensées en France.

La conclusion finale peut paraître paradoxale. Les **vrais alliés des agriculteurs français dans ce nouveau round de Doha sont en fait le groupe de Cairns**. Comment cela est-ce possible ? Il est certain que ce round n'amènera pas une libéralisation complète des échanges agricoles internationaux, mais seulement un premier pas dans ce sens. Or la France, comme les pays du groupe de Cairns, fait partie des pays ayant des avantages à l'exportation de produits agricoles. Vos vrais opposants dans ce round sont plutôt des pays qui, comme l'Allemagne, devront réduire leur production et importer davantage car ils n'ont guère d'avantages de coûts, qualité, réputation, etc.

Mme Carole Louis-Perrin

Merci pour ce rapide rappel historique depuis le GATT jusqu'à ces négociations de l'OMC. Je suppose qu'il va y avoir beaucoup de questions, je voudrais que ce débat soit interactif.

Questions du public

« La libéralisation de l'agriculture fait peur »

M. Benoît Lacroix, Groupement des agrobiologistes de Basse-Normandie

Vous nous avez expliqué très clairement que nous avons jusqu'à présent libéralisé uniquement l'industrie depuis le début de l'OMC. La question de base n'est-elle pas, en ce qui concerne l'agriculture : Peut-on avoir la même approche entre l'industrie et l'agriculture ? Pour illustrer cette question, j'aimerais reprendre deux exemples que vous avez vous-même donnés. En ce qui concerne la Nouvelle Zélande, je ne suis pas spécialiste de ce pays, mais il me semble malgré tout que la réussite de leur entreprise de suppression des subventions vient en grande partie des conditions très favorables du point de vue agro-climatique. Ensuite, en ce qui concerne l'Allemagne, je ne pense pas qu'il soit illégitime pour l'Allemagne de vouloir occuper son propre marché. Ce n'est même pas pensé, ni calculé, c'est presque une réaction épidermique. J'aimerais que vous puissiez répondre à ces questions.

M. Patrick Messerlin

Je ne vois guère de différences entre agriculture et industrie, ne serait-ce que parce qu'une bonne partie de l'agriculture est dans un circuit industriel. L'agriculture, c'est, bien sûr, la production de blé, etc., mais c'est aussi la mise en conditionnement de ce blé et la production de petits biscuits ; il y a donc tout un processus de transformation qui est en large partie industriel maintenant. L'agriculture, c'est aussi de l'industrie dans la mesure où il y a utilisation de tracteurs, d'équipements, des engrais, etc. Ceci dit, il reste des différences : le blé ou le vin produit par une terre n'a pas la même qualité que ceux d'une autre terre. Mais ces différences jouent, à l'évidence, en faveur de l'agriculture française, comparée à ses concurrentes en Europe et hors d'Europe. En d'autres termes, nous avons des avantages, et c'est ce qui nous donne notre capacité d'exportations. Ceci étant, on fera aussi dans l'agriculture ce qu'on a réalisé dans l'industrie : non seulement, rien n'est libéralisé en un coup de baguette, mais même tout n'y a pas été libéralisé (l'acier ou les vêtements, par exemple, n'ont pas été libéralisés). Par exemple, je vois mal que, dans les dix années à venir, on libéralise la filière viande. Il me semble (mais je peux me tromper) que des crises sanitaires telles que celles que nous connaissons ne sont pas propices à une libéralisation. Donc, on libéralisera, encore une fois progressivement, ce pour quoi nous savons qu'il n'y a pas trop de risques, comme certaines céréales ou certains produits laitiers comme les fromages. Il est important de voir qu'il y a un grand degré de liberté dans ces négociations parce qu'il existe beaucoup d'« agricultures » (au pluriel) et de produits différents. Certaines « agricultures » seront prêtes à se jeter à l'eau. D'autres, au contraire, n'accepteront pas de franchir le pas.

En ce qui concerne la question de l'Allemagne, ma famille est un mélange franco-allemand, et donc ne voyez aucune méchanceté de ma part à l'égard de l'Allemagne -- je suis Européen. Au début de la construction européenne, les Allemands, et à mon sens à juste titre, nous ont imposé le libre échange sur l'industrie. Ils ont dit : « Nous allons déprotéger l'industrie. » Dans une certaine mesure, cela nous a coûté des ajustements industriels parfois douloureux (pensez à notre industrie de la mécanique). Nous l'avons fait et, au bout du compte, nous nous en sommes bien sortis. Or pour des raisons qu'il serait facile d'expliquer, nous ne leur avons pas dit à la même époque : nous allons commencer à déprotéger l'agriculture. Si, en 1960, nous avions dit cela, c'était la fin rapide d'une large partie de l'agriculture allemande, et l'ouverture de ces marches à nos produits agricoles. Nous ne l'avons pas fait, et nous avons augmenté les prix pour faire plaisir aux agriculteurs allemands, alors que ces prix étaient déjà élevés. Bien sûr, soyons francs, les agriculteurs français ont été ravis de ces prix plus élevés, mais ils ont été finalement floués au niveau des

quantités, car les agriculteurs allemands ont continué à survivre et à produire, donc à réduire l'entrée de nos produits agricoles sur leurs marchés.

M. Frédéric Daniel, Service formation de la Chambre d'agriculture de l'Orne

Ma question concerne les différents groupes qui seront au Doha round. Dans chacun d'entre eux, il semblerait que certains aient une position dominante. J'aimerais que vous nous en disiez plus au niveau de l'Union européenne elle-même, car il me semble que l'Union européenne n'a pas une position unique. Il y a peut-être une grande différence de vues entre l'Europe du nord et l'Europe du sud, les uns étant plus libéralisants et les autres plus protectionnistes. Comment l'Union européenne peut-elle parvenir à avoir une position unique dans ces conditions ?

M. Patrick Messerlin

Aux États-Unis, il existe aussi de grandes différences entre les groupes agricoles : les sucriers ne sont pas prêts à libéraliser, de même que les producteurs de cacahuètes. Au contraire, les plaines du centre des États-Unis sont prêtes à libéraliser. Et il existe des affrontements aussi durs entre intérêts agricoles américains que ceux que nous pouvons observer entre intérêts agricoles européens, sauf peut-être que la moindre protection dont a bénéficié traditionnellement l'agriculture américaine a éliminé les fermes les plus marginales, et donc réduit quelque peu les groupes les plus protectionnistes, par rapport à ce que nous connaissons en Europe. Ceci dit, il est vrai que les États-Unis parlent par l'intermédiaire d'un président et d'un seul ministre, et que nous avons seize ministres : un Commissaire qui se prend pour un ministre, plus les quinze ministres des États membres. Cela paraît donc plus désordonné, mais il ne faut pas exagérer l'opposition entre la Communauté européenne d'un côté, et les États-Unis de l'autre.

Il reste que dans la Communauté, la France a une position absolument pivot. Premièrement, le petit peu que la Communauté européenne a libéralisé lors de l'Uruguay round l'a été dans des produits particulièrement importants pour l'agriculture française (blé et certaines céréales). Nous sommes donc la première agriculture européenne à être entre dans le processus de libéralisation, et être le premier dans ce domaine donne un avantage sur les autres. Si les Français décident d'aller vers une libéralisation **progressive** (je reprends là le terme de Doha, qui est parfait pour les Français) de certaines agricultures, ce qui est, je le crois, de leur intérêt, toute la Communauté européenne sera obligée de nous suivre du fait de notre position clé.

« Quel sera le soutien des PECO lors des négociations ? »

M. Yves Montécot, président du Syndicat National des Industriels de la nutrition Animale

Dans la liste concernée, je ne vois pas les PECO, ni les autres pays de l'Est. Comment les considérez-vous ?

M. Patrick Messerlin

Si je ne les ai pas mis dans cette liste, c'est qu'il s'agit d'une question complexe, et franchement, je ne suis pas sûr de ma réponse. Des pays, comme la Hongrie, ont fait partie du groupe de Cairns, et si elle n'est plus membre officiellement, elle l'est encore de cœur. Donc vous avez des PECO qui peuvent avoir des attitudes assez ouvertes, proches du Groupe de Cairns, au moins sur certains produits (la viande). Un pays comme la Pologne

aura, au contraire, une attitude assez crispée, nous le voyons au travers de ses options agricoles lors de l'Uruguay round, et maintenant de son accession à la Communauté européenne. Pour la Pologne se pose actuellement le problème capital du prix des terres. Les agriculteurs polonais craignent que, à l'occasion de l'introduction de la PAC en Pologne, les agriculteurs de l'Europe de l'Ouest achètent leurs terres à bas prix, qu'ils en obtiennent de très bons rendements (et subventions). Dans ce processus, les Polonais sont exclus. C'est d'ailleurs la situation que nous avons connue en Europe de l'Ouest pendant trente ans. En effet, on oublie souvent que la politique agricole commune a éliminé artificiellement et rapidement des agriculteurs dans nos pays : elle a incité tout le monde à investir dans des terres, dans des machines, etc., ce qui a poussé à éliminer autant de travailleurs à la ferme que possible et aussi vite que possible. La PAC a été une politique, cela est trop peu dit, assez inhumaine à l'égard des agriculteurs inefficients. Quant aux autres PECO engagés dans la première vague d'accession, ils sont souvent des producteurs modestes des grands produits agricoles qui nous intéressent (la Roumanie et la Bulgarie ne sont prévues que pour la seconde vague d'accession)..

« Les risques de l'hyperspécialisation »

Intervention dans la salle

La question est peut-être prématurée, mais ne risquons-nous pas, à terme, de voir une spécialisation des régions du monde, où le poulet se fera au Brésil, etc., en fonction des potentialités naturelles ? Si l'intervention n'existe pas d'une certaine façon, les choses se régleront d'elles-mêmes, avec les dangers que cela peut représenter pour certaines régions qui ne sont pas prêtes.

M. Patrick Messerlin

Je comprends tout à fait cette peur de l'hyperspécialisation, mais je crois que l'économie a encore plus peur que nous de cette hyperspécialisation car cette dernière, si elle se produisait, amènerait une concentration des risques. Or cette dernière est quelque chose que nombre d'agents économiques vont essayer d'éliminer. Vous n'aimez pas acheter des actions d'une seule firme, parce que vous savez que vous prenez trop de risques. Je pense que la plupart des agriculteurs ont toujours une idée de portefeuille de risques. Cela sera aussi vrai au niveau des pays. Comment gérer le risque de cette manière ? Vous conserverez une production de poulet partout dans le monde, mais ce sera du poulet différent. J'ai été récemment invité par les Suédois (au passage, ces derniers ont accompli une réforme de la politique agricole au cours des années 89, 90, 91, laquelle a été avortée dès lors qu'ils sont entrés dans la Communauté européenne, et ils ont dû reprendre la politique agricole commune. Pendant les trois ans de cette réforme aucun agriculteur n'est parti, comme dans le cas de la Nouvelle-Zélande). Lors de cette visite, le ministre du Commerce extérieur nous a offert, au cours du repas, un plat de rennes. C'était absolument délicieux et, paraît-il, aussi peu nocive pour la santé humaine que le poulet. Voilà donc une viande qui, dans une économie plus ouverte, peut jouer un contrepoids à l'hyperspécialisation (outre bien sur le fait d'avoir des batteries de poulets à travers le monde entier).

« Une libéralisation sous quelles conditions ? »

M. Pierre Rathouis, Directeur de DDAF de l'Orne

Vous avez évoqué tout à l'heure dans votre exposé les deux enjeux de Doha que sont l'accès au marché et la question des normes. Vous nous avez expliqué un peu plus tard que nos alliés étaient ceux qui produisaient bien. Ceci me conduit à vous demander si finalement le véritable enjeu n'est pas aujourd'hui la question de la libéralisation, mais sous conditions.

M. Patrick Messerlin

Sous conditions de normes ?

M. Pierre Rathouis

Sous conditions de normes de bien produire.

M. Patrick Messerlin

Oui, je pense qu'il s'agit d'un vrai problème. En définitive, la politique agricole commune a eu tendance à nous faire produire peu de produits (une forme d'hyperspécialisation, pour faire un lien avec la question précédente), avec des normes finalement rudimentaires, auxquelles nous n'avons pas toujours fait très attention. Quelques exemples récents nous brûlent les mains au point qu'il n'est pas nécessaire de les rappeler. Je pense que, au contraire, lorsqu'on se libéralise, on a besoin de se différencier, pour réduire la pression de la concurrence mondiale. Se différencier dans l'agriculture, cela rejoint l'idée de la norme et de la sécurité alimentaire. Je pense vraiment que les consommateurs européens veulent de plus en plus manger à la manière dont ils consomment des médicaments, c'est-à-dire qu'ils veulent consommer des produits agricoles pour lesquels il est indiqué qu'ils contiennent tels composants, avec telles caractéristiques, etc. Or cela, c'est la grande chance des pays industriels avancés comme la France, car nous pouvons bien répondre à ces attentes, si nous le voulons. Cependant, les Argentins en ont aussi la possibilité. S'ils vendent du bœuf en disant : « Ce bœuf a galopé dans les pampas », cela leur donne un avantage sur les Hollandais, dont certains bœufs sont restés au troisième étage de l'étable pendant toute leur vie, c'est évident. Nous devons donc trouver des avantages qui nous positionnent bien sur ce terrain de concurrences beaucoup plus « fines », car entre des variétés de produits.

Ceci dit, vous avez tout à fait raison, tout cela est fondé sur des normes. Le problème est de savoir quelles sont les normes « scientifiques ». C'est tout le problème du bœuf aux hormones, dont tout le monde ici sait bien qu'il ne s'agissait pas d'une question de sécurité alimentaire. On a hésité longtemps avant de supprimer les hormones, et cette mesure a été prise de justesse. Lorsque nous nous sommes retrouvés dans le panel de l'OMC, les Etats-Unis ont avancé deux experts scientifiques qui ont dit : « Il n'y a pas de problème de santé avec les hormones. » La Communauté européenne a, elle aussi, présenté deux experts scientifiques. L'un d'eux a dit qu'il existait peut-être des problèmes, l'autre qu'il n'y en avait pas. L'affaire était alors entendue. Le vrai problème des hormones est tout simplement qu'ils augmentent considérablement la productivité, et que cela aurait conduit à faire craquer le marché du bœuf européen sous une avalanche de production. En définitive, les hormones ont été interdites pour cause de politique agricole commune, et non pas pour cause de sécurité alimentaire. Il faudra donc être très attentifs à ces problèmes de santé pour ne pas se faire prendre deux fois.

Mme Carole Louis-Perrin

Tout à l'heure vous nous donniez l'exemple de la Nouvelle-Zélande et de l'arrêt brusque de ses subventions. C'est l'un des grands sujets de discussion que celui de ces subventions, des droits de douane, et de l'aide aux pays européens, notamment par les compensations. Pensez-vous réellement qu'il est possible d'adopter cette même position en France que ce qui a été fait en Nouvelle Zélande ? Cela me paraît personnellement infaisable.

M. Patrick Messerlin

J'ai souligné dans mon exposé initial que nous devrions adopter une démarche plus progressive. En 1984, l'idée circulait dans le monde qu'il était possible de libéraliser massivement. La mentalité d'alors était différente de celle d'aujourd'hui. De plus, nous avons quinze pays à gérer en même temps. Donc nous n'allons pas accomplir cette libéralisation du jour au lendemain. Ce serait suicidaire. Nous libéraliserons progressivement. J'irai même plus loin : pour certains producteurs, ce sera pratiquement du statu quo. Par exemple, concernant les petites entreprises agricoles européennes, je ne vois aucun problème pour l'OMC pour un soutien intégral direct (au revenu) aussi important que le soutien total dont elles bénéficient à l'heure actuelle. En effet, ces petites fermes ont souvent un marché local, elles n'interviennent guère sur les grands marchés internationaux. En définitive, ce qu'on cherche, c'est libéraliser sur vingt ou trente ans et cela concerne surtout les grandes exploitations agricoles. C'est cela l'objectif. Cependant, il est très important de dire qu'on va le faire, parce que les exploitants agricoles ont besoin de temps pour réagir. Par exemple, le fils d'un agriculteur doit pouvoir choisir en connaissance de cause s'il reprend, ou non, la ferme paternelle, et pour cela, il a besoin de connaître les grands axes de la politique à venir.

Mme Carole Louis-Perrin

C'est un problème chez nous, en Basse-Normandie, où des exploitations disparaissent : une sur trois a disparu en Basse-Normandie depuis ces dix dernières années.

« L'OMC a-t-elle des moyens de contrôler les engagements des Etats ? »

Mme Brigitte Lefort, Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture de l'Eure

Vous avez parlé de réduction des aides. Quels sont les outils dont se dotent les pays pour contrôler l'application des accords, notamment sur la réduction des subventions aux produits ?

M. Patrick Messerlin

Il y a ce que nous appelons des opérations de notification. Tous les pays membres de l'OMC qui ont accepté des programmes de réduction des aides à l'exportation, du soutien, etc., notifient leur réduction des aides. Cela concerne d'ailleurs essentiellement les pays industrialisés. A côté de ce travail effectué à l'OMC, un second travail est développé à l'OCDE, où la Direction de l'agriculture est très active, et où tous les pays membres envoient leurs experts pour calculer divers indicateurs de soutien à l'agriculture. Il faut ajouter que l'accord agricole de l'Uruguay round distingue subventions autorisées (celles qui n'ont guère d'impact sur les échanges internationaux) et subventions non-autorisées. Le Doha round va certainement discuter du maintien, ou du changement, des définitions actuelles, jugées trop « laxistes », notamment par le groupe de Cairns. Là encore, on n'a pas intérêt à aller trop vite, parce que la politique agricole commune a déprimé les marchés mondiaux, et dans une

certaine mesure, a cassé une bonne partie de l'agriculture des pays en développement. Il ne faut donc pas que nous réduisions trop vite notre système tel qu'il existe à l'heure actuelle, car ce serait un second choc pour les pays en voie de développement (ils devraient reconstruire rapidement la partie de leur agriculture qui a été incapable de faire face aux subventions européennes et américaines). Il faut donc que nous gérons, avec les Etats-Unis, cette affaire de manière raisonnable car c'est notre responsabilité en tant que « grand pays ». Ceci n'exclut pas d'avancer de façon substantielle.

M. Maurice Droulin, Président du CESR de Basse-Normandie

Dans le prolongement des forces en présence, il était communément admis dans les organisations professionnelles françaises que le GATT et l'OMC étaient avant tout l'apanage des États-Unis qui régnaient en maître. J'ai entendu l'autre jour un de vos collègues universitaires prendre le contre-pied de ces affirmations et, preuves à l'appui, décrire le nombre de panels gagnés et perdus par les différents pays. D'après lui, l'Europe s'en sort mieux que les États-Unis. Quel est votre sentiment sur les forces en présence au niveau de l'OMC? Est-ce un tribunal totalement équitable ?

M. Patrick Messerlin

Oui, je pense que l'OMC est une institution qui est aussi équitable que possible (et elle sait très bien que si elle n'est pas suffisamment équitable, elle disparaît). Encore une fois, elle n'a aucun pouvoir, si ce n'est celui de sa compétence, et notamment de celle de ses panels. Et c'est difficile car les panels interprètent des textes qui ont souvent été volontairement rédigés de manière ambiguë pour permettre des compromis lors de leur rédaction, ceci est un point dont il faut se souvenir. Il reste que jusqu'à présent cet aspect « tribunal » de l'OMC a été un franc succès.

Mais il y a une autre façon de voir votre réponse. Les négociations passées ont-elles favorisé les Etats-Unis, ou tout autre pays ? Je ne crois pas, ne serait-ce qu'à cause de la règle du consensus que j'ai rappelée au début de cette session. Ceci dit, il reste que les négociations favorisent les pays actifs.

A cet égard, je voudrai faire passer le message suivant. Dans les dix années de négociations qui viennent, ce seront les agriculteurs français qui devront pousser les ministres, pas l'inverse. Je suis sûr que, ce soir, le Ministre, par obligation, par manœuvre ou par crainte, sera d'une prudence extrême. Il faut que vous lui disiez : « Nous comprenons que vous soyez prudent un mois avant Doha, mais par pitié, nous avons des atouts, allez-y ! Ne nous tenez pas en bride. » En effet, un certain nombre d'entre vous sont tenus en bride alors qu'ils ont des atouts. Il faut que vous appreniez à faire le même travail que vos collègues de l'industrie qui poussent les ministres en disant : « Moi, je peux exporter. Ouvrez-moi ce marché-là. Par contre, effectivement, nous ne sommes pas très bons dans telle production, donc nous acceptons la concurrence argentine ou brésilienne sur tel ou tel marché. » Cela signifie que la France à l'OMC, ce ne doit pas être seulement une partie de la Communauté européenne face aux États-Unis. Les Français doivent avoir des contacts avec les Argentins. Ces derniers savent très bien quelles sont les faiblesses de leur agriculture, et ils n'ont pas du tout la prétention de pouvoir rafler tous les marchés européens. En définitive, ce qui caractérise une grande partie des agriculteurs français de grandes et moyennes fermes, c'est qu'ils ont des avantages climatiques, de terres, de transport, de savoir-faire, de qualité des produits, etc. En fait, ils sont en bonne situation de concurrence. Pour les petits agriculteurs, qui n'ont peut-être pas tous ces avantages, je le répète, on peut les mettre, pour les dix ou vingt prochaines années, à l'écart de la scène internationale parce qu'ils ne posent pas réellement problème dans le contexte des négociations de l'OMC.

« L'OMC ne résout pas tous les problèmes »

M. Join-Lambert, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure

Vous nous présentez les choses comme étant idylliques, en nous disant que l'OMC représente l'avenir. Je voudrais savoir comment vous réagissez par rapport à toutes les manifestations anti-OMC, chaque fois qu'il y a une réunion de nos plus hauts responsables économique-politiques. Par ailleurs, ne pensez-vous pas que l'OMC est un échec, puisque l'écart entre pays riches et pays pauvres n'a jamais été aussi grand et continue à s'agrandir ?

M. Patrick Messerlin

Concernant les anti-OMC, je suis étonné par plusieurs choses. Tout d'abord parce qu'ils disent parfois des choses qui sont fausses. Par exemple, que l'agriculture européenne (française) a été libéralisée. Quel que soit l'indicateur que l'on peut prendre, c'est faux. Ou encore que Qatar a été choisi uniquement parce que ce pays allait refuser des manifestations, alors que 700 ONG ont été acceptées par le gouvernement du Qatar pour aller à Doha (et qu'il y avait 700 ONG à Seattle, donc je ne vois pas en quoi le gouvernement du Qatar est plus restrictif que Seattle). Je m'étonne aussi de certaines de leurs attitudes. Pourquoi les anti-OMC qui affirment vouloir l'élimination des subventions à l'exportation peuvent-ils se dire anti-OMC, alors que précisément les accords OMC recherchent cette élimination à un horizon plus ou moins lointain ? Plus profondément, je crois que, très souvent, les ONG ne comprennent pas ce qu'est l'OMC, et lui donnent trop de pouvoir. Plus exactement, elles sont souvent frustrées de ne pas avoir suffisamment de pouvoir sur leurs propres gouvernements nationaux, et donc elles espèrent passer par l'OMC (à travers une négociation internationale ou un panel sur un différend entre deux pays) pour obtenir la loi ou l'engagement international qui impose leurs objectifs à leurs propres gouvernements. C'est très clair, notamment dans le cas des États-Unis, où les ONG en faveur de l'environnement veulent obtenir une condamnation de leur pays par l'OMC afin d'avoir une action sur leur propre gouvernement, ou dans le cas de l'Europe, où les ONG veulent faire de l'OMC un instrument en faveur de leurs thèses sur les OGM ou sur les brevets de médicaments. Je pense que cette démarche n'est pas très saine (certainement pas démocratique) sur le long terme.

Si une ONG a un message à faire passer, elle doit le faire passer dans son pays. Le problème des terres brésiliennes est un problème brésilien, le problème de la pollution agricole est un problème européen. Trop souvent, les anti-mondialisation cherchent à mondialiser le problème qui leur tient à cœur pour faire passer en force leurs idées dans leur pays d'origine. En ce sens, ils sont terriblement semblables aux hommes politiques qu'ils critiquent si fort. Cela ne sera pas tenable à long terme.

Quant à l'écart entre pays riches et pays pauvres, c'est un sujet très compliqué. Premièrement, il y a plus de personnes pauvres en Chine que dans tous les autres pays pauvres. Lorsqu'on fait une mesure de pays à pays, cela tend à gommer ce qu'il se passe à l'intérieur de chaque pays. Deuxièmement, si vous regardez quels sont les pays pauvres, vous vous rendez compte que ce sont presque toujours des pays qui, sur les trente ou quarante dernières années, ont refusé de se libéraliser. Par exemple, observez la frustration qui existe dans le très grand nombre de pays arabes qui sont restés extrêmement fermés. Pourquoi l'Émir du Qatar a-t-il souhaité accueillir l'OMC ? C'est parce que le Qatar est l'un des rares pays arabes à faire partie de l'OMC. La plupart des pays arabes ne sont pas membres de l'OMC. Comme ils sont restés fermés, leur croissance est insuffisante, alors que leur population croît très fortement : cette situation est à l'origine de frictions et de tensions de plus en plus importantes. Il y a trente ans, l'Arabie Saoudite présentait le même niveau de vie que Hong-Kong, et de nos jours, ce n'est plus que la moitié. Il y a donc vraiment un décalage de ces pays qui ont décroché, même s'ils ont du pétrole.

Et pendant ce temps-là, les pays qui sont de plus en plus riches sont ceux qui ont joué la règle du jeu, entre autres, de la libéralisation. Mais attention, cette libéralisation, elle requiert des choix internes, elle ne doit pas être décidée pour faire plaisir à d'autres pays. Cet aspect est absolument capital. Je déteste entendre un ministre déclarer que c'est Bruxelles, ou Genève qui a dit que, qui nous oblige à... Ce n'est pas vrai. Nous sommes souverains, et si le ministre a accepté ce qui a été signé à Bruxelles ou à Genève, c'est qu'il pense que c'est bon pour le pays. Une libéralisation bien conçue doit respecter les intérêts bien compris du pays, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'exige pas des efforts d'ajustement, parfois difficiles, de ce pays.

Mme Carole Louis-Perrin

Président Épron, vous êtes resté très silencieux. Peut-être avez-vous, sinon des questions, au moins des remarques avant de conclure avec Patrick Messerlin.

« Les mutations seront douloureuses »

M. Daniel Épron

J'ai été très attentif, et ce que je retiens, c'est le temps. En effet, si tout cela ne s'inscrit pas dans le temps, nous serons confrontés à des mutations extrêmement difficiles dans le secteur agricole. Une étude conduite au niveau de la région sur le potentiel de renouvellement des exploitations agricoles par les jeunes issus du milieu agricole montre que, dans cinq ans, il manquera un agriculteur sur deux si nous voulons maintenir le nombre d'installations actuel. C'est peut-être une chance, professeur. C'est une question provocante, mais c'est peut-être une chance.

M. Patrick Messerlin

Vous allez encore m'accuser d'optimisme excessif, mais je crois effectivement qu'il s'agit d'une chance. En effet, cela signifie qu'on va de plus en plus devenir agriculteur parce qu'on souhaite l'être, et que l'on croit à ce secteur et à cette production. Si l'on y croit, c'est le meilleur moyen pour trouver les niches, les filières par lesquelles on va réussir une libéralisation progressive. En revanche, si nous avons uniquement une agriculture d'héritiers qui reprennent les fermes parce que les choses vont bien et rien de plus, ce serait un danger. Maintenant, nous entrons, au contraire, dans une période de changement. Je pense que, en Europe, les Français vont peut-être vouloir changer peut-être plus vite que les Allemands, les Italiens ou les Grecs. Il risque d'en être ainsi parce que les agriculteurs français ont plus d'atouts dans leurs mains, et qu'ils seront donc les principaux bénéficiaires de cette libéralisation.

M. Daniel Épron

L'autre point que vous pourriez développer est le suivant : la libéralisation intéresse à partir du moment où un secteur de notre monde est plus porteur en termes de retours financiers. L'Europe est un Eldorado pour beaucoup, notamment pour le groupe de Cairns. Avec notre capacité et notre pouvoir d'achat, nous allons obligatoirement attirer beaucoup plus d'importations, d'où des conséquences directes sur nos productions. Vous avez évoqué l'Allemagne en disant : « Elle va se restructurer, la révolution agricole est déjà bien entamée, et cela va encore s'accélérer, donc vous avez de la place. » Oui, peut-être, mais comme nous sommes de moins en moins protégés sur les frontières extérieures de l'Europe, aujourd'hui à quinze, demain à vingt et un, cela nous amènera un volume d'importations beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. Patrick Messerlin

En termes de volume, peut-être nous perdrons (c'est encore à voir), mais le véritable critère est plutôt celui du profit. Je suis persuadé qu'en Allemagne, un produit français bénéficie, dès le départ, d'une certaine « prime ». Si vous investissez de plus en plus en qualité, et les Allemands sont très sensibles sur ce sujet, vous conservez ou augmenterez un avantage qui ne se traduit pas en termes de coût de production au sens strict du terme, mais qui est un avantage plus diffus. Par exemple, vous pourrez conserver un avantage considérable sur une viande argentine au sujet de laquelle les Allemands se diront : « Les Américains latins, on ne sait jamais très bien ce qu'ils font ; leur bœuf a transité par Buenos Aires, mais nous ne savons pas d'où il vient. » Nous conserverons alors une longueur d'avance qu'il faut commencer à travailler dès à présent, parce que des images de marque ne s'installent pas immédiatement, mais demandent beaucoup de temps. C'est pourquoi je pense que votre conférence est particulièrement bien programmée. C'est **aujourd'hui** qu'il faut commencer à préparer la libéralisation qui arrivera en 2010 au plus tôt, afin que, en 2010, lorsque les Argentins commenceront enfin à bénéficier de la baisse des barrières de la Communauté européenne, les produits français soient déjà bien implantés en Allemagne et bien reconnus dans leurs niches bien spécifiques. Il faut que la production normande augmente ses exportations en Europe durant les dix années qui viennent, car cela préparera l'augmentation de ses exportations dans le reste du monde pour les dix années suivantes. C'est dans cette optique de support à des stratégies prometteuses que, à mon sens, il faut voir la libéralisation.

Mme Carole Louis

Merci, beaucoup, Patrick Messerlin.